

Certificat d'examen de moyen d'essai n° 03.00.270.001.1 du 4 février 2003

Variateur de vitesse pour Chronotachygraphes TVI modèle MKII

Le présent certificat d'examen de moyen d'essai est délivré en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 81-883 du 14 septembre 1981 modifié, relatif aux modalités du contrôle des chronotachygraphes utilisés dans les transports par route et des arrêtés ministériels du 14 septembre 1981 et du 1er octobre 1981 modifiés, pris pour application de ce décret.

FABRICANT :

STONERIDGE ELECTRONICS TVI EUROPE - Kilspindie Road - DUNDEE - ECOSSE DD2 3QJ.

DEMANDEUR :

STONERIDGE ELECTRONICS TVI EUROPE - ZI St Etienne - 64000 BAYONNE

CARACTERISTIQUES :

Le variateur de vitesse TVI type MKII faisant l'objet du présent certificat diffère du type faisant l'objet du certificat d'examen de moyen d'essai n° 01.00.270.001.1 du 9 juillet 2001, par les points suivants :

- la référence du logiciel de ce variateur de vitesse, automatiquement affichée lors de sa mise en service, est « **Rev 1.07 vers. Française** »,
- pour les chronotachygraphes VEEDER-ROOT type 2400 et VDO KIENZLE type MTCO 1324, l'utilisateur a la possibilité de sélectionner l'exécution d'un cycle automatique de vérification périodique, comprenant la gestion de la sélection des "activités chauffeur",
- pour l'essai de vérification périodique, l'affichage du compte à rebours des secondes permet à l'utilisateur de visualiser l'état d'avancement du cycle d'essai,
- pour le déroulement du programme **Test Piste #2**, il a été ajouté un indicateur visuel sur la partie droite de l'écran LCD représentatif de la réception des impulsions en provenance du véhicule ; cet indicateur comporte l'affichage cyclique de trois caractères (un point, un carré de 2 mm de côté et un carré de 3 mm de côté) ; la fréquence de défilement de ces caractères est fonction de la vitesse de déplacement du véhicule ; cet affichage complète l'indicateur sonore équipant déjà l'instrument.

Les autres fonctions et caractéristiques du variateur de vitesse TVI type MKII restent inchangées.

SCELLEMENTS :

Le dispositif de scellement prévu par le certificat d'examen de moyen d'essai initial n'est pas modifié.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires portées sur le variateur de vitesse TVI modèle MKII ne sont pas modifiées. En particulier le numéro et la date du certificat d'examen de moyen d'essai restent n° 01.00.270.001.1 du 9 juillet 2001.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 9 juillet 2011.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas sont déposés à la Sous-direction de la métrologie, à la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Région Aquitaine sous la référence DA-02-180 et chez le fabricant.

Pour la ministre déléguée à l'industrie et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur général des mines

E. TROMBONE